

L'ONF utilise-t-il illégalement du glyphosate en forêt domaniale de Saint-Gobain dans l'Aisne ?

Cet article a été publié sur le site de France 3 le 3 Novembre 2018... Les photos sont de Monsieur William Church, Président de l'association Une Forêt et des hommes...

Ces derniers mois, de nombreux témoignages attestant de l'utilisation du glyphosate dans la forêt de Saint-Gobain (Aisne) par l'Office national des forêts (ONF), se multiplient. Est-ce avéré ? Est-ce légal ?



Le 2 octobre, l'ONF a annoncé via une note de service "qu'à compter de [cette] date, la gestion pratiquée par l'ONF exclut totalement toute prescription et tout usage du glyphosate dans les forêts publiques".

Depuis plusieurs années, les associations de protection de l'environnement françaises tirent la sonnette d'alarme. Elles dénoncent une gestion des forêts industrialisée et non respectueuse de l'écosystème.

La forêt domaniale de Saint-Gobain, dont 9 000 hectares sur 13 000 sont gérés par l'ONF, n'y échapperait pas. Située à moins de trente kilomètres du chef-lieu de l'Aisne et à deux heures en voiture de Paris, ce massif forestier est connu pour ses futaies de chênes et de hêtres qui se mêlent à d'autres feuillus : frênes, châtaigniers, érables, merisiers, tilleuls, ormes, saules, aulnes, etc.



Une multiplication sans précédent des coupes à blanc sur des superficies de plus en plus importantes.

C'est en tout cas ce qu'affirment certains défenseurs de l'environnement comme William Church, président de l'association Une forêt et des Hommes. Depuis ses 5 ans, il explore le site et le connaît par cœur. Au printemps 2017, il dit avoir observé des épandages de glyphosate sur des parcelles proches de chemins très empruntés.

Contactée, l'ONF confirme avoir utilisé du glyphosate à une seule reprise sur *"une parcelle en travaux et donc interdite au public"* et de manière *"très précautionneuse, loin des cours d'eau"*. L'ONF précise qu'elle souhaite *"quitter progressivement cette pratique"* et que cette utilisation était *"exceptionnelle"*.



Des signes d'érosion des sols sur les coupes rases en pente.

Que dit la loi ?

Ce n'est pas l'utilisation du glyphosate en soi qui pose problème. C'est plutôt le lieu où il est utilisé. En matière d'usages non agricoles, l'utilisation du glyphosate par les collectivités dans les espaces ouverts au public est interdite en France depuis le 1er janvier 2017. C'est sur ce point que la version des environnementalistes et de l'ONF se contredisent : l'ONF parle de parcelles interdites au public, tandis que les Amis de la forêt disent avoir constaté des épandages sur des parcelles proches de chemins très empruntés.



Des arbres bien alignés, d'une même essence, d'un même âge. Un appauvrissement génétique, une uniformisation des paysages, une catastrophe pour la biodiversité.

"Ils reconnaissent une parcelle mais il y en a eu 4 ou 5", affirme William Church. « Les épandages n'ont pas été effectués sur des parcelles privées, c'est faux ! Ils ont été faits sur des parcelles en forêt domaniale, proche de chemins très empruntés par des promeneurs, des cyclistes et proches d'un parking menant à une route gravillonnée sur laquelle une association de personnes handicapées organise régulièrement des marches. Il s'agit de la parcelle longeant le chemin qui relie Saint-Gobain à Saint-Nicolas-aux-Bois et de la route du Mont Tortue. Au mois de mars 2017, on s'est rendu là-bas pour organiser le rallye des enfants comme tous les ans et on a découvert que tout était détruit »



Première étape : le sous-bois est exploité ; ne restent que les semenciers. Mais la mise à nu brutale des sols, l'oxydation des éléments nutritifs empêchent la régénération naturelle.

Pourquoi utiliser du glyphosate ?

Commercialisé sous diverses marques et substance de base des désherbants, le glyphosate est classé "cancérigène probable" depuis 2015 par l'Organisation mondiale de la santé.



Donc, l'ONF a recours à une régénération artificielle coûteuse, avec des plants inadaptés au sol et au climat (plus de 50% d'échec)... Des arbres bien alignés. Et la ronce qui commence à proliférer. On laisse un « arbre remarquable » pour faire croire que l'on s'intéresse...

Produit uniquement par Monsanto dans un premier temps, sous le nom commercial de Roundup, il est depuis l'an 2000 tombé dans le domaine public, et est désormais fabriqué et commercialisé par un grand nombre de sociétés.

En forêt, il est surtout utilisé pour tuer les ronces, qui prolifèrent au printemps, période de végétation active. Elles empêchent les jeunes pousses de voir la lumière et donc de se développer, et rendent certains endroits inaccessibles. Deux à trois mois après le traitement, le feuillage du roncier se ternit nettement et prend un aspect fané des taches de l'ordre du centimètre, grises ou brunes, apparaissent irrégulièrement sur le limbe. Les feuilles et les tiges se dessèchent ensuite plus ou moins brutalement.



Quelques années plus tard. Une seule essence, un même âge.

"Amener de la chimie dans un espace naturel, ça dépasse l'entendement. Niveau biodiversité, c'est une catastrophe", dénonce William Church. Les parcelles traitées au glyphosate se retrouvent totalement brûlées. Les "prédateurs" naturels des ronces sont les cervidés. "Les biches viennent manger les ronces à une période où elles sont en gestation. Les ronces traitées sont dangereuses pour les fœtus".

Les conséquences d'un tel traitement sont diverses et cela pose problème d'autant que la forêt de Saint-Gobain est classée Natura 2000, un réseau qui rassemble des sites d'une grande valeur patrimoniale par leur faune et leur flore exceptionnelles, mais aussi PEFC (*Programme for the endorsement of forest certification*), qui certifie la plupart des forêts françaises.



Bien alignés. Biodiversité anéantie...

Mis en place en 1999 par l'industrie du bois, le label PEFC est censé garantir une gestion éco-responsable des forêts. Cette certification cache en fait des pratiques peu recommandables en matière de protection de l'environnement, comme la gestion prétendument durable de forêts à l'aide de napalm et de neuro-toxiques. *"La vérité, c'est que les pratiques forestières ont très peu évolué et que les pouvoirs publics ont préféré miser sur la certification plutôt que de renforcer la loi forestière"*, conclut Sylvain Angerand, de Une forêt et des Hommes .



Quarante ans plus tard... Plus de sous-bois, pas d'étagement de la végétation, pas d'oiseau, pas de fleur, pas d'animaux. La forêt de demain : un désert.

Vers l'industrialisation de la gestion des forêts ?

L'étape d'après, c'est ce qu'on appelle la coupe à blanc. Autrement dit l'abattage massif des arbres pour ensuite replanter en ligne. Une méthode peu en phase avec la nature pour les forestiers qui préféreraient une gestion sylvicole davantage personnalisée. *"Avant, l'agent patrimonial de forêt connaissait chaque arbre, chaque végétal, chaque espèce, le moindre mètre carré de la forêt. On observait les arbres et on coupait ceux qui avaient atteint une certaine maturité. Avec les coupes à blanc, on fait disparaître notamment les espèces inféodées à une biodiversité particulière."*



Des routes créées sans études d'impact, ouvertes en permanence, non surveillées. Braconnage et tas d'ordures au cœur de la forêt.

Aujourd'hui, l'ONF favorise une gestion davantage automatisée, plus "efficace", avec moins d'humain. *"Des engins de 40 tonnes débarquent peu importe le temps qu'il fait, ils font des dégâts*

considérables avec des ornières d'un mètre trente par temps de pluie... On détruit les sols. C'est une bombe à retardement écologique," dénonce William Church.



Des sols ravagés.

Sur le sujet précis du glyphosate, le service régional de l'alimentation de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (Draaf) des Hauts-de-France, évoque un sujet "*très sensible*" et refuse de faire un commentaire. Le responsable du service invite "*les plaignants à contacter l'administration.*"

Ce sera chose faite pour Monsieur Church qui finalisait justement ce vendredi la création d'un collectif SOS Forêt Île-de-France, Hauts-de-France et Nord afin de mener des actions juridiques et pourquoi pas porter plainte.



Une prolifération des ronces, preuve de la mauvaise gestion actuelle de la forêt.